

Date: 12 juillet 2014

Lieu : Jardin botanique, salle 354

Objet: Concours d'architecture Espace pour la vie/Jury/étape 2

RAPPORT DE LA SÉANCE DU JURY/étape 2**9-10-11-12 juillet 2014**

GÉNÉRAL**1. MODE DE FONCTIONNEMENT**

Le concours est divisé en trois (3) volets, chacun étant évalué séparément mais dans une vision d'ensemble. Les délibérations seront réparties sur trois jours et demi, au rythme des auditions publiques :

9 juillet : volet « A »

10 juillet : volet « B »

11 juillet : volet « C »

12 juillet : choix final

Avant chaque présentation publique tenue en fin d'après-midi, le jury entendra le rapporteur du comité technique pour le volet concerné et l'analyse du directeur dudit volet.

Suivant les délibérations dirigées par le président, le choix final sera fait le samedi 12 juillet 2014, avec la pondération de chaque équipe.

2. JURY

Le jury est composé de :

- madame Anne Charpentier, directrice de l'Insectarium
- madame Rachel Léger, directrice du Biodôme
- monsieur Charles-Mathieu Brunelle, directeur général, Espace pour la vie
- monsieur René Pronovost, directeur par intérim, Jardin botanique
- monsieur Jean Beaudoin, architecte, Intégral Jean Beaudoin, Montréal
- monsieur Mario Cunicella, architecte, Bologne
- monsieur Normand Hudon, architecte associé Co-Architecture
- monsieur William G.Reed, AIAA, LEED, Integrative Design Collaborative
- monsieur Stephen Kellert, expert « biophilic design@, Yale University
- monsieur Edouard François, architecte, Maison Edouard François/président du jury

a) M.Gilles Vincent, suite à son départ à la retraite, a été remplacé par M.René Pronovost, directeur par intérim du Jardin botanique. Accepté par la Ville de Montréal et le jury.

b) Le jury de dix (10) membres votants à l'étape 1 devient à huit (8) membres votants à l'étape 2, seul le directeur du volet concerné ayant le droit de vote.

Le jury a recommandé la présence des trois (3) directeurs aux délibérations.

- c) M.Normand Hudon a déclaré un conflit d'intérêt récent envers l'équipe in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. : il se retire des délibérations concernant cette équipe.

3. RAPPORT DE CONFORMITÉ

Le conseiller professionnel présente le rapport de conformité précédemment remis au jury; elle mentionne les deux (2) cas suivants :

- l'ajout de professionnels dans l'équipe d'in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. tel que demandé par le jury;
- le changement de répondant pour l'équipe BNIM-L'ŒUF/ Architecture 49 (Arcop)/Dupras Ledoux, ing./Environnemental, ing..

Le jury accepte d'évaluer ces deux (2) équipes pour les raisons suivantes :

1. in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. a répondu à la recommandation du jury lors de la rencontre de complément d'équipe, in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. ayant été sélectionné pour deux (2) volets à l'étape 1.
2. Le contentieux de la Ville de Montréal a analysé le cas de ARCOP; Mme Eva Bieniecka était déjà dans l'équipe à l'étape 1 et a été remplacée par M.Edward Hercun qui a quitté la firme ARCOP; le reste de l'équipe demeure la même.

4. RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

La Ville de Montréal a nommé M. Jean Bouvrette, ing., porte-parole du comité technique; le rapport a été envoyé aux membres du jury et aux équipes pour la section les concernant.

M.Bouvrette a présenté le rapport de chaque volet, en début des délibérations (voir les rapports en annexe).

Les points manquants sont les suivants :

- **Respect du programme :**

Les propositions respectent en général les grandes lignes des PFT respectifs sauf pour la superficie du volet « A » de Lacaton Vassal/Druot/FABG qui double la superficie; la proposition de Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.enregistre un écart dans la superficie dû à la spécificité du matériau de construction.

- **Budget :**

La majorité des projets ne respecte pas le budget, selon l'estimation faite par l'estimateur indépendant engagé par la Ville.

Le jury évaluera ce critère selon la définition donnée dans le Règlement : « Potentiel de la prestation à respecter le budget » et en regard de la lettre d'engagement de respect du budget (annexe 6 du Règlement), lettre signée par chaque répondant et remise avec la prestation.

Une erreur de calcul s'est glissée dans l'analyse des coûts de l'équipe Cloud 9-Coll.Leclerc-N.F.O.E./Pageau Morel, ing./SDK, ing. pour le volet « B ». La différence entre le coût au Règlement et celle de la prestation est de .35 M\$ au lieu de 1.85 M\$.

La différence la plus marquée, commune aux quatre (4) finalistes et confirmée par l'estimateur externe, concerne le budget du volet « C » : celui-ci devra être réévalué par Espace pour la vie.

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation sont acceptés par le jury dont la répartition de 70/30 pour la prestation et le complément d'équipe.

Le jury recommande que les différents critères soient discutés lors des délibérations mais que la note soit globale pour la prestation.

6. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

En début des délibérations, le président du jury et le directeur général d'Espace pour la vie rappellent les attentes et les objectifs d'Espace pour la vie en regard de ce concours, lesquels ont été présentés aux finalistes lors de la rencontre du 24 avril 2014 :

- créer une expérience immersive, une émotion qui rétablira le contact avec la nature;
- viser un équilibre entre l'expérience de visite et l'architecture;
- créer une architecture identitaire, qui parle;
- intégrer une approche biophilique;
- atteindre une certification LEED Platine;
- profiter de l'opportunité pour produire un « statement » architectural;
- développer une architecture qui sera encore efficace dans 25-30 ans;
- Espace pour la vie souhaite des projets identitaires pour attirer et augmenter la clientèle.

Les considérations suivantes s'adressent à tous les volets :

- le PFT est un guide à la conception et non une finalité;
- le budget doit être considéré en regard du niveau d'avancement des prestations, comme un potentiel de respect pour une première étape conceptuelle.
- le jury doit évaluer l'intention proposée plus que la forme ou la solution décrite;
- le finaliste, quant à lui, doit respecter l'intention d'Espace pour la vie;
- la connaissance seule ne peut établir le contact de l'homme à la nature; les musées actuels l'ont démontré, il leur manque l'émotion générée par l'expérience;
- l'architecture doit proposer plus que de l'esthétisme et une finesse du geste, elle doit provoquer un changement de comportement via l'expérience qu'elle offre au visiteur;
- l'architecture recherchée doit faire un tout avec le concept muséal pour renouveler l'expérience; on ne peut faire une muséologie efficace dans n'importe quel concept architectural, si fort soit-il; c'est la condition à l'innovation recherchée;
- connecter la nature et l'humain n'est pas complexe, la solution la plus simple est la plus efficace en terme de message; être un ami de la nature signifie un engagement envers celle-ci.

À la suite du rapport du comité technique, Anne Charpentier présente le projet de métamorphose de l'Insectarium et la prestation des quatre (4) finalistes, suivi d'une table ronde, pour échanger avant la présentation.

Lacaton Vassal/Druot/FABG/SNC-Lavalin

Le concept architectural se développe autour d'une solution formelle simple, composée de deux (2) dalles, surelevées du sol, au périmètre ou du haut entre les arbres du site; cet espace aérien, à la cime des arbres, prend racine dans la conservation de la structure existante où est localisé l'espace immersif, le cœur du nouvel Insectarium :

- Le concept se traduit par une pureté de plan, et une clarté de lecture, sans être complexe; le jury reconnaît la qualité de l'idée et de la vision mais pas sa traduction formelle trop étalée.
- Le concept propose une architecture séduisante, bien connectée au site, un geste fort au plan architectural mais pas spécifique à un Insectarium, ni identitaire.
- L'architecture minimaliste propose une vision modulable, avec ses « boîtes biotopes » innovantes, réparties sur la dalle et qui essaient de représenter la biodiversité du monde des insectes; cette approche risque de nuire à l'observation des insectes, et ne représente pas une expérience assez forte pour le visiteur, sans une éducation préalable. De plus, elle ne répond pas à la réglementation fédérale en matière d'animalerie.
- Les biotopes réduisent la flexibilité du renouvellement de l'expérience.
- La proposition double la superficie du PFT.
- Le coût estimé est significativement excédentaire au budget du Règlement.
- Le concept muséal n'a pas été clairement défini en dehors des biozones et cette absence aura un impact sur le budget.
- L'image projetée s'identifie plus à un musée des beaux-arts; elle offre un potentiel muséal intéressant mais pas adapté à la rencontre de l'humain avec les insectes; on ne sent pas l'expérience, on ne démontre pas une compréhension du monde des insectes. L'expérience immersive est bloquée par le filet de l'espace immersif et le verre de l'enveloppe extérieure vers le jardin.
- Le volet environnemental se démarque par de la conservation de la structure existante mais soulève le questionnement en raison du dépassement de la superficie construite.

in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing.

Le projet s'articule autour de l'édifice existant et se caractérise par une juxtaposition de volumes vitrés distincts abritant les grandes fonctions du PFT et la création d'une place publique à l'endroit de l'actuelle entrée :

- L'intégration de tous les éléments du PFT, dont les aménagements existants sont considérés dans la proposition.
- La proposition, de forme compacte, répond bien au PFT et à l'organisation fonctionnelle souhaitée; le parti organisationnel, qui relève plus de l'organigramme, propose un circuit imposé clair, facilitant l'orientation.
- Le parti architectural se lie comme une addition de fonctions et formes et non comme un geste complet intégrant la forme et la fonction.
- Le concept décrit élabore une série d'idées novatrices, comme « l'hôtel à insectes » mais décevantes au niveau de leur intégration dans un ensemble cohérent; certaines formes sont anecdotiques.
- Le volet scénographique et muséologique est peu développé.

- La place publique et son concept de nappe de pique-nique multi-média tourne le dos au Jardin botanique et propose une lecture plus urbaine que paysagère.
- L'expérience générée par les espaces et l'architecture ne produit ni une identité forte, ni l'émotion essentielle à l'immersion dans le monde des insectes.

Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/Arup, ing./Martin Roy, ing.

Le projet, très achevé, s'articule autour du traitement du sol qui crée une faille traversant le bâtiment depuis l'entrée et reliant celle-ci au Jardin botanique. Le parti répond habilement au programme et aux attentes en développement durable et du Living Building Challenge :

- Le projet se caractérise par son approche fonctionnelle; il en résulte une architecture efficace dont la muséologie traditionnelle ne contribue pas à la création de l'émotion et l'identité recherchées.
- Le jury souligne l'ampleur de l'intervention paysagère sur le site et son traitement en « dur » rappelant l'aménagement du Parc olympique; la forme et le traitement intègrent l'Insectarium au Parc olympique plus qu'au Jardin botanique, dont il est un élément.
- Le jury reconnaît la qualité de l'approche climatique et environnementale, et son intégration au bâtiment.
- En contrepartie, il en résulte un projet plus technique qu'immersif.

Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.

La proposition de cette équipe prend son origine dans le concept scénographique et muséologique et dans le site de l'Insectarium. En suggérant un circuit amenant le visiteur sous terre et sous l'eau, en apnée à la surface, le concept crée une véritable maison de l'insecte, où celui-ci est roi, et le visiteur, un invité. Le concept propose une longue succession d'expérience, le long d'un circuit imposé et fortement scénographique :

- Le projet se définit par l'intention plus que par son architecture moins convaincante dont certaines formes sont anecdotiques.
- Le jury reconnaît la nouveauté de l'expérience « biophilique » ; la séquence linéaire peut cependant nuire à la qualité de l'immersion et à la flexibilité du renouvellement.
- L'intégration du projet dans le Jardin botanique démontre une compréhension sensible du site; une architecture transparente et une continuité du Jardin aquatique.
- L'utilisation du « Pisé », mur de terre, pour structurer les différentes salles immersives, renforce le concept scénographique et la vocation du lieu; le jury s'interroge sur la faisabilité de cette technique dans le climat de Montréal et le besoin de contrôle de l'humidité de certains milieux.
- Le concept dans son ensemble propose une réflexion fine et une réponse innovante à la notion de code génétique du programme de l'insectarium ce qui contribue à créer l'expérience immersive souhaitée.
- La proposition démontre bien que l'équipe possède la sensibilité et l'expérience scénographique et muséale pour élaborer un Insectarium innovateur et unique, tel que recherché.

Espace pour la vie rappelle que le concours a été structuré pour permettre l'évaluation de l'ensemble muséal comprenant les trois (3) volets et que les concepts primés doivent partager une vision commune de l'expérience tout en étant distinctifs à leur mission respective.

Espace pour la vie veut combattre le fossé entre l'homme et la nature, et réitère sa vision axée sur l'émotion créée par l'expérience immersive.

À la suite des auditions publiques et des nouveaux échanges, un vote est demandé pour sélectionner deux (2) des quatre (4) projets les plus prometteurs :

- Lacaton Vassal/Druot/FABG/SNC-Lavalin : cinq (5) votes.
- Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing. : huit (8) votes.
- Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/Arup, ing./Martin Roy, ing. : trois (3) votes.
- in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. : aucun vote.

L'équipe in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. est classée au quatrième rang.

La discussion porte sur le troisième rang, l'équipe Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/Arup, ing. :

- très bon projet en ingénierie/équipe très forte;
- organisation spatiale claire conceptuellement et en plan;
- problème au niveau de la circulation de la scénographie et de l'aménagement paysager;
- forme pas identitaire à un Insectarium;
- la faille est un lieu de passage et non de rassemblement;
- manque de connection entre le vivant et le contexte naturel.

La délibération se concentre sur les deux (2) autres projets de Lacaton Vassal-Druot/FABG/SNC-Lavalin et Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.

Les deux (2) projets ont développé des partis forts, un axé sur la forme architecturale et, l'autre sur la qualité de l'expérience. Ce dernier respecte l'intention du programme de l'Insectarium, la force de l'expérience en priorité sur la force du contenant. Le jury reconnaît, dans le concept de Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing., la pertinence et la finesse de l'insertion sur le site et le potentiel muséal; le jury insiste sur la nécessité d'un parti architectural sobre, lequel sera à finaliser à l'étape concept.

Le jury souligne la qualité esthétique et la précision de l'architecture de Lacaton Vassal-Druot/FABG/SNC-Lavalin mais ne peut accepter l'absence d'identité pour un Insectarium et le manque de respect du programme, au plan du budget, de la superficie et du programme muséal.

Vote final, où les membres du jury devaient choisir qu'un seul projet:

- Lacaton Vassal-Druot/FABG/SNC-Lavalin : trois (3) votes.
- Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing. : cinq (5) votes.

Le jury recommande le lauréat du volet « A » : Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.

Madame Rachel Léger, directrice du Biodôme, présente le projet du Biodôme renouvelé et les quatre (4) prestations finalistes.

Le rapport du comité technique est présenté par M. Jean Bouvrette.

Cloud 9-Coll.Leclerc-N.F.O.E./Pageau Morel, ing/SDK, ing.

La proposition concentre son intervention sur la réalisation d'une structure suspendue de la voûte, le nuage surplombant les écosystèmes; véritable « cocon » multi expérientiel, le nuage est relié par un ascenseur et une passerelle au niveau des écosystèmes. Une série d'interventions sur les écosystèmes sont suggérées.

- Le concept de nuage, flottant au-dessus des écosystèmes, propose une idée conceptuelle spectaculaire jumelée au respect du programme.
- Le nuage, en plus de permettre une vision aérienne des écosystèmes, contribue à l'imagerie de la migration d'un habitat à l'autre et à la création d'expériences diverses pour le visiteur.
- Cette prestation se situe plus au niveau de l'idéation que de la solution, pleine de bonnes intentions, mais peu développées.
- La question de faisabilité technique et budgétaire se pose, dont celle de l'accessibilité.
- Le concept muséal axé sur la notion de migration, est très fort et possède un bon potentiel d'innovation.
- La prestation propose également une reprise complète du monde polaire et la réhabilitation de l'entrée; les interventions dans les écosystèmes sont bien précisées.
- Outre la problématique technique, ce concept tend à créer deux (2) univers bien différents, plus ou moins cohérents, en plus de venir en compétition avec la structure du Vélodrome.

AZPML + Kanva/Neuf/Bouthillette Parizeau, ing./NCKL, ing.

Le projet se caractérise par la création d'une place centrale, connectée au secteur de l'entrée et reliant les quatre (4) écosystèmes. Le parti architectonique est rendu par une séquence de murs ondulants le long du parcours de visite, servant de support aux équipements multi-médias et de surface de projection.

- Le concept de cette proposition concentre son intervention au niveau de la structuration des espaces intersticiels entre les écosystèmes, à l'aide de murs aux formes organiques, créant de nouvelles circulations et de nouveaux espaces d'interprétations, dont une grande place centrale, à fort potentiel muséologique et scénographique.
- Ces nouvelles limites, externes aux écosystèmes redéfinissent le circuit de visite, devenu plus libre; il est complété par une passerelle aérienne, tel que spécifié au programme.
- L'idée de désenclaver visuellement les écosystèmes aide à l'orientation du visiteur et à l'animation du lieu.
- Le concept de recréer un seul univers, un nouvel ensemble muséal offrant une expérience globale et ce, par des moyens techniquement simples, est prometteur.

Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/Arup, ing./Martin Roy, ing.

La proposition de cette équipe se concrétise par un geste ambitieux, englobant tous les écosystèmes; elle propose à la fois de nouvelles limites aux habitats et l'ajout de dômes sur ceux exigeant un contrôle

climatique et ce, afin d'ouvrir les habitats locaux à l'ensemble de la structure du Vélodrome. Une unité dans le traitement de tous les espaces et écosystèmes crée un ensemble architectonique.

- La création d'une Piazza centrale procure une fluidité dans le circuit en réunissant les écosystèmes; la passerelle aérienne génère de nouveaux points de vue sur les habitats.
- Le concept global est très intéressant par son affirmation mais l'ampleur des interventions en découlant et leurs impacts sur les opérations, les collections et le budget remettent en question sa faisabilité.
- L'ajout de ces nouvelles structures ne contribue pas à la réhabilitation du Vélodrome et de sa structure.

BNIM/L'ŒUF/Architecture 49 (Arcop)/Dupras Ledoux, ing./Environnemental, ing.

Le projet propose de ré-ouvrir le périmètre du Vélodrome sur la ville pour que la nature s'échappe; la végétalisation des espaces est mis de l'avant.

- Le concept de cette proposition s'articule autour d'une histoire décrivant la volonté d'ouvrir cette structure sur la ville mais le parti architectural est flou.
- L'approche antropomorphique adoptée s'inscrit en réponse aux notions de Living Building Challenge.
- Cet objectif se traduit par la végétalisation des espaces et la mise à niveau de l'expérience de visite des écosystèmes; il manque le renouvellement de la découverte en raison d'absence de concept muséologique.
- Les expériences de visites sont peu développées à l'exception du monde polaire.
- La proposition se développe via une série d'interventions ponctuelles, sans fil conducteur architecturé.

Vendredi le 11 juillet 2014

VOLET « B (suite) »

Après la présentation des propositions par Mme Rachel Léger, le président du jury propose un tour de table en rappelant les éléments suivants :

- pour raviver le succès du Biodôme, le Biodôme renouvelé doit proposer du nouveau au public, grâce à un concept muséologique fort, l'architecture du lieu étant déjà très présente;
- le caractère « artificiel » du concept initial du Biodôme, cette idée folle, n'est viable que par la qualité du contact avec la nature reproduite, cet univers unique;
- le Vélodrome est un très beau bâtiment qui doit reprendre sa place dans le Biodôme renouvelé;
- le Biodôme est important pour les montréalais et l'objectif du renouveau est de réinitialiser cette relation;
- Le Biodôme doit rester opérationnel le plus longtemps possible durant les travaux.

À la lumière de ces critères, le jury concentre ses discussions sur les deux (2) projets ayant le plus de potentiel en regard des attentes, AZPML + Kanva/Neuf/Bouthillette Parizeau, ing./NCKL, ing. et Cloud 9-Coll.Leclerc-N.F.O.E./Pageau Morel, ing./SDK, ing.

AZPML + Kanva/Neuf/Bouthillette Parizeau, ing./NCKL, ing.

- L'utilisation des murs d'enceinte des écosystèmes et leur dédoublement permet de refaçonner l'espace sans trop intervenir dans les limites des habitats; les fonctions dans les espaces intersticiels doivent être relocalisés ou réorganisés.
- Le jeu des murs, en plus d'être une proposition élégante et forte en expériences, est également une solution réaliste et réalisable en regard du budget et des collections.

- Sans être révolutionnaire, l'idée d'exploiter l'entre-espace est ingénieuse et offre un bon potentiel de renouveau; les murs deviennent des supports à la muséologie et créent une distance variable et une diversité de contact avec la nature.
- L'approche urbaine du concept traite de la réintégration du Biodôme dans la ville et dans Espace pour la vie; l'idée de dégager l'anneau de circulation sous les gradins et de l'ouvrir sur la Grande Place et la rue contribue à la réhabilitation du Vélodrome.
- L'approche organique permet de connecter la réalité avec le virtuel : une solution très simple et efficace dans un design démontrant le renouveau du Biodôme.

Cloud 9-Coll.Leclerc-N.F.O.E./Pageau Morel, ing/SDK, ing.

- Le jury reconnaît la force de l'image du nuage mais déplore l'absence de fil conducteur pour l'ensemble du Biodôme; la lecture du nouveau Biodôme est ambiguë.
- Ce concept propose à la fois un zoo, un musée et un espace d'exposition.
- L'approche est courageuse et visionnaire mais le risque est trop élevé; la réflexion sur l'évolution du jardin zoologique est fort pertinente mais exige une reprogrammation complète du Biodôme, ce qui est peu réaliste.
- L'intention de dévoiler l'envers du décor, depuis le nuage, oriente la vue sur une mécanique omniprésente au lieu de la voûte du Vélodrome; l'intention répond au programme mais la solution crée l'effet inverse à l'objectif visé. La refonte complète de la mécanique remet en question le budget et le maintien des opérations.
- Le concept de nuage ouvre des avenues d'innovations mais n'offre pas de solutions concrètes, ni au plan de l'expérience, ni au plan technique, ni au plan urbain.
- En l'absence du nuage, le concept s'étiole, sans fil conducteur et sans renouveau.

Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/Arup, ing./Martin Roy, ing.

- Projet très élégant mais le résultat implique un over design coûteux et invasif.
- Plusieurs éléments sont très bien développés : la structure , les dômes, les connecteurs entre les habitats, le traitement des murs des écosystèmes et la passerelle.
- Le concept de Piazza est pertinent et présent dans d'autres propositions mais l'échelle la rend indéfinissable et difficilement aménageable (muséologie).
- L'ampleur de l'ouverture visuelle des écosystèmes sur la Piazza contribue à diminuer l'effet d'immersion et de découverte; la notion d'immersion semble mal comprise.

BNIM/L'ŒUF/Architecture 49 (Arcop)/Dupras Ledoux, ing./Environnemental, ing.

- Le jury se questionne sur la pertinence de l'histoire de la nature qui s'évade du Biodôme vers la ville; la proposition est trop axée sur sa connection avec l'extérieur, au détriment des écosystèmes et de la mise en valeur de l'architecture du Vélodrome.
- L'équipe et le projet ont démontré une très grande sensibilité à la nature mais la traduction de cette préoccupation est peu intégrée dans le projet proposé; outre le volet mécanique, le jury ne voit pas les solutions muséologiques et immersives pour favoriser le contact entre la nature et l'homme.

Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/ARUP, ing./Martin Roy, ing. et BNIM/L'ŒUF/Architecture 49 (Arcop)/Dupras Ledoux, ing./Environnemental, ing. proposent tous les deux un concept qui s'adresse au caractère du Parc olympique alors que le projet se situe plutôt dans l'essence même du Biodôme, le renouvellement du contact de l'humain à la nature vivante, le renouvellement de l'expérience et son potentiel d'immersion grâce à la muséologie.

Le jury conclut que les propositions de AZPML + Kanva/Neuf/Bouthillette Parizeau, ing./NCKL, ing. et Cloud 9-Coll.Leclerc-N.F.O.E./Pageau Morel, ing/SDK, ing. sont certes incomplètes mais offrent des solutions ayant le plus de potentiel de renouvellement de l'expérience.

Le président demande le vote pour ces deux (2) projets âprement discutés. Chaque membre du jury devait choisir qu'un seul projet.

- AZPML + Kanva/Neuf/Bouthillette Parizeau, ing./NCKL, ing. : six (6) votes; premier rang.
- Cloud 9-Coll.Leclerc-N.F.O.E./Pageau Morel, ing/SDK, ing. : deux (2) votes; deuxième rang.
- Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM/Arup, ing./Martin Roy, ing. : troisième rang.
- BNIM/L'ŒUF/Architecture 49 (Arcop)/Dupras Ledoux, ing./Environnemental, ing. : quatrième rang.

Le jury recommande à titre de lauréat du volet « B » : AZPML + Kanva/Neuf/Bouthillette Parizeau, ing./NCKL, ing..

Le directeur du Jardin botanique par intérim, M. René Pronovost, présente les quatre (4) projets et réitère les éléments importants du programme du Pavillon de verre :

- la qualité de l'intégration du pavillon de verre dans le Jardin botanique et sa relation avec la Roseraie;
- la fonctionnalité de la grande salle et sa complémentarité avec la salle André Bouchard du Centre sur la Biodiversité;
- la visibilité et la notion de joyau à l'entrée du Jardin botanique;
- la flexibilité de l'espace et son adaptation à différents types d'activités.

Le jury convient que la simplicité du programme oriente l'évaluation sur la force du parti architectural. Le jury reconnaît que trois (3) des quatre (4) projets proposent des concepts très différents et que la solution se doit d'être simple et efficace en terme de message, celui de connecter le bâtiment et ses occupants à la nature.

Le jury discute librement des projets et émet les commentaires suivants :

Lacaton Vassal/Druot/FABG/SNC-Lavalin

- Le projet, d'une grande simplicité, propose un volume compact, une boîte tout de verre et dont les murs doubles hébergent une roseraie sur espalier, quatre (4) saisons.
- En plus de répondre efficacement au PFT, ce plan assure une connection végétale avec la Roseraie et fonctionnelle avec la salle André Bouchard; la simplicité de la boîte de verre s'inscrit en continuité avec le Centre sur la Biodiversité.
- La forme adoptée assure une fermeture élégante et discrète de la séquence des serres. Le concept n'en fait pas un pavillon/objet mais bien une jonction entre la suite de serres et la Roseraie. La solution est cohérente avec les critères LEED et s'inscrit dans une vision de biophilie.
- Une architecture marquante par le geste et pertinente car seule Espace pour la vie peut réaliser un tel projet.

Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.

La proposition, très formaliste, développe un volume imposant, sur deux niveaux dont la toiture et les murs, entièrement vitrés, prennent la forme d'une feuille pliée tel un origami.

- Le jury reconnaît la genèse de la forme originant de celle des serres mais s'inquiète de la volumétrie générée et du risque technique d'une telle enveloppe, principalement pour la toiture. La forme rend le bâtiment moins efficace en espace et en opération.
- La réponse au programme s'inscrit en contradiction avec le PFT, la grande salle étant à l'étage; le concept propose les services au rez-de-chaussée et une rampe déambulatoire vers la salle, libérant les vues sur les trois (3) façades, dont la cour du Centre sur la Biodiversité.
- Le concept mécanique est bien développé et intégré.
- Le concept découle d'une vision d'ensemble avec le volet « A » mais ne tient pas compte du site et de la simplicité du contact avec la nature; l'objet devient non pertinent dans son expression architecturale et ne répond pas aux attentes du programme.
- L'échelle du projet risque de nuire à l'objectif budgétaire.



Saucier Perrotte/Pageau Morel, ing./Pasquier Jean, ing.

Un projet élégant et raffiné dont la muséographie est très développée en regard du programme. Le concept formel agit comme une entrée au Jardin, dans lequel on est invité à passer .

- L'approche, très formaliste, ne crée pas de lien visuel avec le Centre sur la Biodiversité, et ni la Roseraie en raison de sa hauteur et de l'importance du volume.
- La qualité du jardin aquatique en toiture ne justifie pas un tel emplacement au cœur d'un jardin botanique, ni l'effort de l'accès.
- Au plan fonctionnel, la superficie de la salle est plus petite que le PFT et faiblement reliée à la salle André Bouchard; sa forme irrégulière la rend moins flexible à aménager.
- L'aspect Leed et le concept mécanique sont bien traités et intégrés à l'architecture.
- Un projet ambitieux mais dont l'expression formelle ne réussit pas à répondre à la vision de Espace pour la vie pour ce pavillon; le jury déplore le manque de cohérence entre les intentions et l'architecture formelle proposée.

in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing.

Cette proposition s'articule autour de trois (3) volumes, un central en verre, dans la prolongation de la cour du Centre sur la Biodiversité et la Roseraie, abritant les fonctions de soutien, séparant visuellement la grande salle du secteur des serres et le troisième sur la rue, servant d'accueil. L'enveloppe du volume d'entrée propose une structure murale indépendante soutenant des plantations de vigne.

- L'analyse du site démontre une bonne compréhension des enjeux du programme et du lieu. Il en résulte un lien intéressant et efficace avec la Roseraie et la cour du Centre sur la Biodiversité.
- La proposition répond bien aux attentes du programme en termes d'opérations, de superficie, de budget et du volet Leed.
- La problématique concerne le traitement architectural en regard de la justesse de l'analyse conceptuelle. Le geste conceptuel est clair et fort mais l'organisation fonctionnelle en découlant complique l'espace intérieur; le concept initial est dilué dans le plan final.
- Les matériaux, le mur/vigne, la circulation sont peu convaincants.
- Malgré un fort potentiel conceptuel, la traduction architecturale manque de force.
- Le jury reconnaît la pertinence et la justesse de l'approche.

Le jury concentre la discussion sur les projets de Lacaton Vassal/Druot/FABG/SNC-Lavalin et Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.

La proposition de Lacaton Vassal est claire, la boîte de verre est déjà bien contrôlée dans sa conceptualisation et répond aux principes Leed grâce à la toiture opaque et la double paroi. C'est un bon projet biophilique, un bon exemple de contact avec la nature et un geste architectural fort et clair. Ce projet démontre la profondeur de l'expertise en botanique de l'équipe et leur capacité à l'intégrer à l'architecture.

Le projet de Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing. exprime clairement l'origine du vocabulaire architectural, le contrôle de l'enveloppe et son élégance mais le choix de localiser la salle à l'étage génère un volume hors d'échelle pour le site et une complication de fonctionnement non souhaité; le déambulateur induit un long circuit obligatoire, ne mettant pas en valeur le Jardin botanique.

Le vote est pris pour les quatre projets. Les choix suivants sont unanimes :

1. Lacaton Vassal/Druot/FABG/SNC-Lavalin.

2. in Situ atelier d'architecture/Bouthillette Parizeau, ing./SDK, ing. pour son analyse et son potentiel.
3. Saucier Perrotte /Pageau Morel, ing./Pasquier Jean, ing.
4. Kuehn Malvezzi + Pelletier de Fontenay/JLP (Jodoin Lamarre Pratte)/Dupras Ledoux, ing./SDK, ing.

Le jury recommande pour le lauréat du volet « C » : Lacaton Vassal/Druot/FABG/SNC-Lavalin.

Rédigé par: Louise Amiot, architecte, MBA, conseiller professionnel

Edouard Lacroix,